

Question 1

Qu'elle est la position du CA pour tous les licenciés qui n'ont pas pu profiter durant toute cette pandémie de compétitions, d'assurance, ou tout autres activités incluses dans le prix d'une licence.
qu'elle action comptez-vous faire pour tous ceux qui n'ont pas encore renouveler leurs licences.

Question 2

L'absence de disposition statutaire prévoyant la possibilité d'organiser nos AG à distance, a été un problème pendant cette pandémie. Est-ce que le CA va proposer une modification de nos statuts afin de permettre la tenue d'AG à distance quand une forme présenteielle s'avère impossible? Ne devrions-nous pas l'envisager sérieusement pour éviter à l'avenir toutes les complications que nous avons connues pendant cette pandémie ?

Question 3

1) Serait-il possible d'avoir un programme pour chacun(e) des membres du CA, qui indique pour les 1 à 3 ans qui viennent, ce qui veulent mettre en place pour les clubs: financier, formation continue des cadres, éducation, promotion du judo pour augmenter le nombre d'affiliés etc.

?

2) Vu que les clubs apportent +/- 25 à 30% du budget annuel de la FFBJ et que sans clubs la FFBJ n'existe pas, ne serait-il pas logique que nous ayons un mot à dire sur ce qui va ce faire pour le judo Francophone: nomination des directeurs des différentes cellules, le plan cadre etc.?

Soit qu'il y ait une association de gens qui représentent les clubs (un syndicat des clubs), soit que l'on soit consulté par sondage. Ce n'est pas parce que les membres du CA ont été élu par les clubs, qu'ils ont ensuite le droit de décider pour nous.

3) Quelle est votre stratégie pour que les clubs se sentent concernés par la vie de la FFBJ et des Comités Provinciaux, afin que lors des AG, que tous les clubs soient présents? Donc, les clubs se sentent concernés par la vie de la FFBJ.

Question 4

Au vu des relations étroites et amicales qu'entretient le CA avec la
ministres des

Sports, serait-il possible d'avoir des perspectives et des informations sur
les éventuelles primes COVID Fédérales pour les asbl?

Pour infos, les primes 7-8-9 sont refusées à 95% des asbl car, dans les
critères, il est obligatoire d'avoir minimum un engagement temps plein.
Dès lors, la richesse d'une asbl n'était-elle pas son fonctionnement avec
des bénévoles, très rarement rémunérés.

Les petits clubs meurent et aucune aide n'est prévue de manière
concrète.

Question 5

1: De quelle façon et surtout sur quels critères, les clubs vont-ils recevoir les subsides "Covid" et peut-on déjà avoir une date "approximative" pour l'obtention de ces subsides?

2: Est-il possible, après une longue privation de judo pour nos ados/adultes et afin de récupérer un maximum de nos judokas de plus de 12 ans, de diminuer le montant de la licence ou postposer l'échéance de celle-ci?

3: Que compte faire la fédération comme geste pour cette catégorie de judokas?

Question 6

Bonjour. Ma question concerne la position de la ligue par rapport aux nombreux judokas qui n'ont pu pratiquer leur sport favori et qui néanmoins ont payé leur licence/assurance annuelle. J'ai même des adultes qui ont commencé en septembre et qui n'ont suivi qu'un ou deux cours maximum avant le blocage.

Je sais qu'une indemnité est prévue mais sur quelle base ? Va t'on tenir compte du nombre des licenciés ? Si oui à partir de quelles dates ? Va t'on comptabilisé le nombre de membres inscrit en septembre 2020 et rajouter les nouvelles inscriptions pour obtenir un nombre qui influencera l'indemnité, qui servira à rembourser les membres lésés. La situation des clubs est également différente en fonction qu'ils vivent de leur propre fond en louant un local ou ceux qui bénéficie d'une aide communale. J'espère que vous en tiendrez compte.

Autre point qui m'a interpellé est le nombre de membre que certains (gros) clubs déclarent. Ne serait-il pas temps de faire des contrôles et vérifier si les membres sur le tatami sont bien inscrit à la FFBJ, cela permettrait à la ligue de faire rentrer de l'argent et obtenir de meilleurs subsides vu le nombre de membre auprès des différentes instances. N'est il pas inscrit dans les statuts qu'un club membre à la FFBJ doit inscrire tous ces membres auprès de celle-ci ??

Je pense qu'il faut valoriser les clubs qui sont transparent avec la ligue et qui ont continué à faire vivre celle-ci malgré la situation difficile en maintenant leurs cours et continuant à trouver des solutions en dédoublant leurs cours et accueillir encore de nouveaux membres en faisant la promotion de notre sport qui a été bien malmené.

Je vous remercie néanmoins pour le suivi administratif qui a pu continuer grâce à votre personnel et pilier de notre fédération.

Question 7

Nos dispositions statutaires précisent que l'approbation du règlement d'ordre intérieur est une des compétences exclusive de l'Assemblée Générale[1].

Pendant l'ATS du 23 février 2020 [2], j'avais fait remarquer que la commission des vétérans ne figurait pas dans notre règlement d'ordre intérieur. Il me paraissait important de donner à cette commission toute la légitimité qu'elle mérite et donc de modifier le ROI dans ce but.

Aujourd'hui, sur le site de la fédération, je constate une nouvelle version [3] du ROI dans laquelle figure cette nouvelle commission des vétérans. Pour satisfaire totalement à nos statuts, il faut encore que cet ajout soit soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale.

Cette nouvelle version du ROI intègre par ailleurs des modifications qui avaient été proposées lors l'AGO du 23 mars 2019. J'ai gardé un exemple des modifications proposées ce jour-là. Vous pouvez les consulter dans le lien mis en annexe également [4].

Or, ces modifications, bien qu'acceptées sur le principe, contenaient en l'état encore des erreurs. Il avait donc été convenu « de soumettre la version corrigée lors de la prochaine AG » [5]. Malheureusement, l'AGO de juin 2020 n'a pas été invitée à s'exprimer sur ce point.

Aussi, ni les corrections du ROI annoncées en mars 2019 ni l'ajout de la commission des vétérans n'ont pour l'heure été formellement approuvées par les membres de l'AG.

Ma question est donc la suivante : pourriez-vous vous assurer que la nouvelle version du ROI soit soumise comme il se doit à l'approbation de la prochaine AG ? Les modifications et les corrections qui ont été introduites depuis le ROI du 27 mars 2017 (dernière version du ROI rigoureusement approuvée) mériteraient d'être approuvées par les membres de l'assemblée générale. Par facilité, vous pouvez visualiser toutes les modifications entre ces 2 versions via le lien ci-joint [6].

Sans approbation formelle du ROI, les changements apportés au niveau des commissions et de la direction technique depuis mars 2017 pourraient être mis à mal.

Question 8

La séance sera-t-elle enregistrée et mise à disposition des clubs?

2. L'AG est-elle fixée? Si oui à quelle date et sous quelle forme?

3. Vous avez communiqué la bonne nouvelle de l'obtention d'un subside et que la majorité sera redistribuée aux clubs. Peut-on savoir comment concrètement?

4. Pensez-vous proposer une solution pour les adultes qui ont payés leurs licences en Septembre mais n'ont pas pu pratiquer, comme par exemple de la prolonger 6 mois gratuitement?

5. Beaucoup de clubs ressentent une méfiance par rapport au mode de fonctionnement actuelle de la Fédé (la démission de Vincent n'étant qu'un exemple malheureux). Que proposez-vous concrètement pour permettre de reconstruire notamment avec des nouveaux candidats administrateurs? Notre sport souffre de la pandémie et il devient urgent de se mettre en ordre de bataille pour recommencer à travailler positivement et sereinement dès que possible.

6. Les bons résultats engrangés ces derniers temps par nos athlètes sont une chance pour la promotion du Judo. Avez-vous un plan de communication pour surfer sur ces bonnes nouvelles (et attirer des nouveaux pratiquants)?

Question 9

Voici les questions de l'A. M. Royal Judo Poseidon Ryu :

- 1 Quelles sont les fausses rumeurs qui circulent sur les réseaux sociaux et dans les médias ?
- 2 Pourquoi le "groupe covid" n'existe plus. Or vu la situation sanitaire actuelle il serait très utile pour aider les clubs à comprendre les protocoles sanitaires et prendre les contacts nécessaires avec l'adeps et/ou l'ASIF et/ou le cabinet de la ministre lorsqu'il y a des zones d'ombre.
- 3 Comment le CA prépare-t-il la reprise en harmonie avec les différentes commissions ?
- 4 Pourriez-vous nous expliquer le fonctionnement du CA et des commissions, à partir de cas concrets :
 - o Comment le CA analyse les projets soumis par les commissions ?
 - o Quels sont les critères d'évaluations d'un projet d'une commission ?
 - o Comment le CA pilote-t-il les différents projets des commissions ? (top down ou bottom up ou les deux)
 - o Comment le CA s'assure-t-il de la transversalité entre les différentes commissions ?
 - o Comment le CA soutient-il les projets des commissions ?
- 5 Comment le CA gère-t-il les interactions avec les membres du personnel qui travaillent pour la fédération ?
- 6 Comment le CA estime-t-il qu'il opère une articulation entre lui et les Clubs membres et que par conséquent les projets qu'il porte, répondent aux attentes et besoins des clubs membres ?
- 7 Pourrions-nous avoir de manière exhaustive mais non nominative les questions posées par les clubs et les personnes pour cette réunion en visio ?

Question 10

- Certains membres du CA ont fait état dans la presse de certaines dissensions, de certains conflits : avec le recul, pensez-vous que ce soit une propagande utile pour notre discipline?
 - L'organisation d'un shiai, contre l'avis de l'éphémère groupe COVID et au mépris de la notion de bulle qui régissait alors la vie des clubs, était-elle opportune ?
 - Comment expliquez-vous le départ de Monsieur Vincent Mottet?
 - Pourquoi Monsieur Fusillier a-t'il quitté la C.O.S.T ?
 - Comment améliorerez vous la communication envers les clubs pour qu'ils n'apprennent plus l'annulation d'évènements par la presse?
 - Puisque vous évoquer des rumeurs auxquelles il conviendrait de rompre le cou : les allégations relatives à une mauvaise gestion du dossier Centre de Haut Niveau ne sont-elles pas à ranger parmi ces rumeurs, puisque rien de concret n'a été exposé à ce jour ?

Question 11

Est-ce qu'il serait envisageable d'ajouter une CHARTE de déontologie que les administrateurs et pourquoi pas les membres des commissions devrait signer afin que à l'avenir, il ne soit plus permis de dénigrer par presse interposée la fédération. Car cela nuit énormément, je pense, au judo en général. Et par la même occasion, organiser des réunions plus rapprochées (trimestrielles?) virtuelles vu que la digitalisation à pris du terrain, avec les clubs pour avoir des discussions diverses... ce qui aurait pour but d'avoir un échange avec les clubs membres.